

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/27

Le DIX-SEPT JUIN de l'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaients présents : *Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE, MM Hubert MARTY, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA*
Procuration : *Mmes Marie-Laure BOUCHERET à Mme Véronique HAITCE, Corinne LACOSTE à M. Denis VAILLANT, MM Domingo MUJICA à M. Hubert MARTY, Jean-Jacques ALMERO à Mme Anne-Claire CAMAIN, Eric GEORGET à Mme Julie COLLANGE*

Absents : *Mmes Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT,*

Date de convocation : 11 juin 2024

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

Objet : Délibération autorisant le paiement d'heures supplémentaires à un adjoint administratif territorial titulaire

Madame le Maire explique que suite à la mutation de la secrétaire de mairie, non remplacée à ce jour, la charge de travail est reportée sur l'adjoint administratif territorial titulaire en poste au secrétariat.

De ce fait, Madame le Maire propose au conseil municipal de rémunérer cet agent, à titre exceptionnel et ce jusqu'à la nomination d'un gestionnaire comptable, pour les heures supplémentaires engagées en compensation de la surcharge de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à payer les heures supplémentaires effectuées par l'adjoint administratif territorial titulaire, à partir du 10 juin 2024 jusqu'à la nomination d'un gestionnaire comptable.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 17 juin 2024.

Fait à Goyrans, le 17 juin 2024.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans